

RESSOURCES & DEVELOPPEMENT



GUIDE D'UTILISATION

Téledéclaration
Cotisation au CDG



1. CONNEXION

L'accès à la télédéclaration de la cotisation au CDG est accessible via l'adresse suivante :

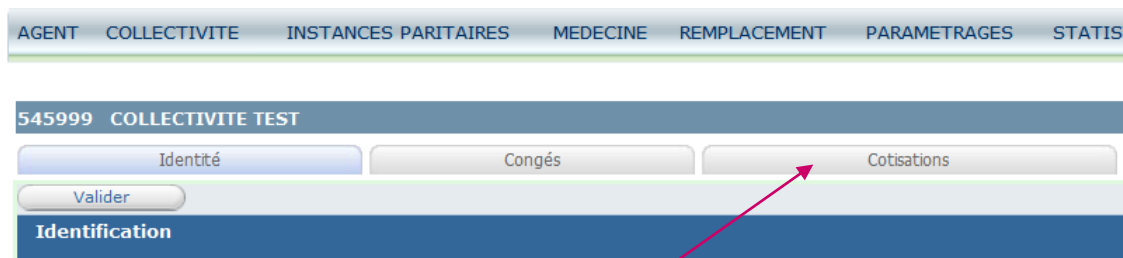
- ▶ www.cdg54.fr
 - ▶ Rubrique « Cotisation CDG »
 - ▶ Télédéclarer la cotisation



- saisir vos nom d'utilisateur et mot de passe pour vous connecter
- valider



- dérouler le menu « COLLECTIVITE »
- sélectionner « Détail de la collectivité »



- cliquer sur l'onglet « Cotisations »

2. DECLARER UNE COTISATION

La fenêtre suivante s'affiche avec l'ensemble des déclarations déjà effectuées.

- Pour les collectivités dont le versement est MENSUEL : une ligne par mois, le mois de versement est indiqué dans la colonne « Période »
- Pour les collectivités dont le versement est TRIMESTRIEL : une ligne par trimestre, le mois de versement est indiqué dans la colonne « Période »
- Pour les collectivités dont le versement est ANNUEL : une ligne par an, le mois de versement est indiqué dans la colonne « Période »

Taux	Période	Assiette	Date règlement	Montant réglé	Evolution	
1,20	Janvier 2014	120 000,00	31/01/2014	1 440,00	20	Modifier Supp.
1,20	Décembre 2013	100 000,00	31/12/2013	1 200,00	11	Modifier Supp.
1,20	Novembre 2013	90 000,00	30/11/2013	1 080,00	-10	Modifier Supp.
1,20	Octobre 2013	100 000,00	31/10/2013	1 200,00		Modifier Supp.

Pour créer une nouvelle ligne d'historique et déclarer une nouvelle cotisation :

- Cliquer sur « Ajouter une cotisation »

1 Date de mandatement : 11/02/2014

2 Périodicité : Mensuelle

3 Période concernée : Février 2014

Montant réglé : Assiette Taux Montant réglé

4 1,2 5 Calculer

Retour Valider Imprimer

Taux	Période	Assiette	Date règlement	Montant réglé	Evolution	
1,20		120 000,00	31/01/2014	1 440,00		Modifier Supp.
1,20		100 000,00	31/12/2013	1 200,00		Modifier Supp.
1,20		90 000,00	30/11/2013	1 080,00		Modifier Supp.
1,20		100 000,00	31/10/2013	1 200,00		Modifier Supp.

- 1 saisir la date de mandatement
- 2 la périodicité est indiquée par défaut conformément au paramétrage de la collectivité dans AGIRHE ; si la périodicité est erronée, sélectionner dans la liste la périodicité correspondante
- 3 saisir la période concernée par la déclaration (mois de mandatement) ; par défaut, le système se positionne sur le mois et l'année en cours
- 4 saisir l'assiette de cotisation correspondant à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité telles qu'elles apparaissent sur l'état liquidatif dressé pour le règlement de l'URSSAF.



Pour la saisie de l'assiette, séparer les décimales avec une virgule et non un point

5 cliquer sur calculer pour lancer le calcul (le système multiplie l'assiette indiquée par le taux). En fonction des règles d'arrondis, le montant peut être différent que celui de votre mandatement : à modifier si nécessaire

- valider pour enregistrer la déclaration
- pour obtenir un justificatif de télédéclaration, cliquer sur « Imprimer »
- cliquer sur retour pour revenir au tableau récapitulatif
- pour modifier la déclaration, cliquer sur « Modifier » dans la ligne du tableau concernée
- pour supprimer la déclaration, cliquer sur « Supp. » dans la ligne du tableau concernée

3. CUMUL ET CONTROLE

Après chaque cotisation déclarée, qu'elle soit mensuelle, trimestrielle ou annuelle, un cumul des sommes réglées s'affiche dans le tableau récapitulatif inférieur.

The screenshot displays a software interface with a navigation bar at the top containing 'Identité', 'Congés', 'Cotisations', and 'Assurances'. Below the navigation bar is a button labeled 'Ajouter une cotisation'. The main area contains a table with the following data:

Taux	Période	Assiette	Date règlement	Montant réglé	Evolution	
1,20	Février 2014	130 000,00	28/02/2014	1 560,00	8	Modifier Supp.
1,20	Janvier 2014	120 000,00	31/01/2014	1 440,00	20	Modifier Supp.
1,20	Décembre 2013	100 000,00	31/12/2013	1 200,00	11	Modifier Supp.
1,20	Novembre 2013	90 000,00	30/11/2013	1 080,00	-10	Modifier Supp.
1,20	Octobre 2013	100 000,00	31/10/2013	1 200,00		Modifier Supp.

Below the main table, there is a summary table with the following data:

Année	Montant réglé	Evolution N/N-1
2014	3 000,00	-14
2013	3 480,00	

The interface also includes pagination controls: 'Enregistrements sur la page: 12' and 'Enregistrements: 1 jusqu'à 5 de 5 - Pages: 1'.

Ce cumul permet un contrôle annuel des sommes versées au CDG et un rapprochement avec les états annuels de fin d'année.

RAPPEL
Plus aucun document
ne doit être adressé au CDG